

**Procès-verbal de la séance  
du Conseil Communal d'Oron  
tenue le lundi 18 février 2019  
à la grande-salle d'Ecoteaux**

**Présidence :** M. Fabrice Chollet  
**Scrutateurs :** Mme Rosemarie Moullet  
M. Olivier Besnier  
**Secrétaire :** Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la première séance de l'année du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

|                                                      |
|------------------------------------------------------|
| <b>Le Président donne lecture de l'ordre du jour</b> |
|------------------------------------------------------|

1. Appel
2. Assermentation de M. Rittener Cédric en remplacement de M. Cordey René-Pierre
3. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2019  
Modification du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2019  
Crédit d'investissement de CHF 39'782'226.-, pour la construction d'un bâtiment scolaire d'une salle de gymnastique triple à Oron-la-Ville
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2019  
Crédit d'investissement de CHF 200'000.-, pour l'aménagement de pavillons scolaires provisoires à Palézieux-Village, et crédit complémentaire au budget de CHF 50'000.- pour la location des infrastructures
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2019  
Demande de crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 28'000.- pour la pose la pose de caméras de vidéosurveillance
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2019  
Crédit d'investissement de CHF 3'870'000.- pour la réfection de la route de Lausanne et celle de Moudon à Oron-la-Ville
11. Divers et propositions individuelles.

## Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

## Assermentation de M. Rittener Cédric en remplacement de M. Cordey René-Pierre

- **Le Président du Conseil** informe qu'il a reçu la démission de M. Cordey René-Pierre, M. Rittener Cédric étant le prochain des viennent-ensuite sur la liste du groupe PLR-UDC et indépendants de centre-droit.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Rittener Cédric** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

**53 conseillers sont présents après cette assermentation**

## PV du 10 décembre 2018

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Florian Meyer** a plusieurs corrections :
  - Page 5 (préavis 17/2018)

M. Florian Meyer pensait au terrain de foot pour un agrandissement, mais ne veut pas développer sur ce sujet. Il revient sur certains termes employés par l'architecte lors de la présentation du projet du collège d'Oron-la-Ville qui démontrent bien la complexité du site retenu pour ce nouveau collège.
  - Page 6 (préavis 17/2018)

Il convient de revoir le texte de l'intervention de M. Olivier Sonnay, Municipal, car il n'y a pas eu de Master plan dans la zone du centre sportif – Norba – ZI de Châtillens à cause de l'arrivée de la LAT. Ce n'est donc pas cette étude (qui n'a pas eu lieu) qui aurait défini qu'il s'agissait du meilleur endroit pour faire un collège
  - Page 7 (préavis 17/2018)

M. Florian Meyer précise qu'il a été impliqué professionnellement et que la localisation des places ainsi que le dimensionnement font partie de l'étude du rapport 47 OAT, mais qu'il n'y a pas de plan de mobilité pour les enseignants et le personnel.
  - Page 7 (Divers)

M. Florian Meyer remercie M. Rebetez pour le rapport sur le Conseil d'établissement scolaire et fait le constat que ce retour annuel au Conseil communal est conforme à ce qui avait été souhaité lors de la création du Conseil d'établissement et de ses liens avec le Conseil communal.

- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec ces modifications.

### Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations du 10 février 2019 se sont parfaitement bien déroulées.
- Il donne lecture d'un courrier reçu des habitants du quartier de l'Orée-des-Bois à Palézieux-Gare. Il informe que le bureau du Conseil va accuser réception de la correspondance et que le cas échéant, le bureau du Conseil sera à disposition pour transmettre l'invitation aux membres du Conseil.

### Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse ainsi qu'à M. Détraz (Directeur des écoles) et M. Vallat (bureau du MO pour le collège).
- Il informe le Conseil de la démission de M. Pierre-Alain Perret de son poste de chef de service de la voirie, après 18 ans de service. Il a été le premier fontainier de la commune et le remercie pour son travail et lui souhaite plein succès pour son avenir. Le poste sera repris par M. Didier Petter. M. Arnaud Goumaz va suivre la formation de fontainier.
- BTO : la Municipalité a mis au concours la place de responsable du BTO, elle a reçu environ 40 candidatures. M. Jorge Pezuela commencera au 1<sup>er</sup> avril 2019 en tant que technicien communal et responsable du BTO.
- Le Conseil général de la commune d'Essertes a accepté le projet d'étude de fusion avec notre commune. Monsieur le Syndic, annonce qu'il faudra une quinzaine de membres du conseil afin de faire partie des divers groupes d'études. La première séance aura lieu le 25 mars prochain à Essertes. Si des membres sont intéressés il faut s'adresser à la Municipalité.
- Le Comptoir d'Oron aura lieu du 25 au 28 avril 2019.
- **Le Président du Conseil** félicite Messieurs Perret et Petter.

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2019** **Modification du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de la commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Jean-Luc Kissling** a pris connaissance de la méthode de calcul de la marge d'autofinancement, il a repris les chiffres depuis 2015 et fait le constat que la marge

d'autofinancement est à la baisse. Il revient sur la remarque de la COFIN dans son rapport : « soit par des réductions de charges et /ou une augmentation des recettes », et il demande si cela est prévu ?

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que la marge d'autofinancement dans un budget est pessimiste. La moyenne est de 3 millions et cette marge va diminuer comme il y aura des amortissements. Si les taux d'intérêts remontent et que nous avons moins de rentrées fiscales, il faudra augmenter les impôts mais si cela reste comme actuellement, il n'y aura pas besoin. De plus les taux d'intérêts sont bas et nous pouvons les bloquer sur 10 à 15 ans.
- **M. Jean-Luc Kissling** remarque que la marge d'autofinancement est égale au revenu moins les charges et qu'il faut encore déduire les amortissements.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que les amortissements ordinaires sont budgétisés, contrairement aux amortissements extraordinaires.
- **M. Philippe Demierre**, mentionne la p. 5 du préavis, le système de ratio, il demande si le Conseil accepte ce préavis, le canton peut-il refuser le plafond d'endettement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la Municipalité a pris des contacts étroits avec le service des communes qui a déjà analysé la comptabilité communale. Le dossier sera présenté le 6 mars prochain au Conseil d'Etat. D'autres communes ont déjà augmenté ce plafond d'endettement et de plus nous devons réaliser la construction de ce collège pour répondre aux exigences actuelles.
- **M. Florian Meyer** tient à sensibiliser ses collègues car comme indiqué dans le rapport de la COFIN, la situation sera complexe pour les prochains investissements. Il faudra vraiment peser les intérêts des prochains préavis.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, tient à rassurer l'assemblée. A l'époque, la dette de la commune d'Oron-la-Ville était de CHF 22'000.-/habitant et maintenant elle se montera à CHF 15'000.-/habitant. Nous avons une soupape de sécurité de CHF 1 million par année pour des investissements et il n'y aura pas de tels montants à l'ordre du jour du Conseil avant les 10 prochaines années.
- **M. Cédric Ottet** indique que certains bâtiments scolaires pourront être vendus vu que la commune n'en aura plus l'utilité et que les taux d'intérêts ne devrait pas remonter à court terme.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote.

**Résultat : le Préavis 01/2019 est accepté par 49 oui et 3 abstentions.**

|                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2019</b><br/><b>Crédit d'investissement de CHF 39'782'226.-, pour la construction d'un bâtiment scolaire</b><br/><b>d'une salle de gymnastique triple à Oron-la-Ville</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux rapporteurs des Commissions.
- **Mme Anne-Cécile Uldry**, rapporteuse de la commission ad hoc en remplacement de M. Philippe Taillens, résume le rapport de la commission.
- **M. Cédric Ottet**, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de la commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et indique qu'il y a un amendement dans le rapport de la commission ad hoc et un second dans celui de la commission des finances. Il va ouvrir la discussion sur les amendements et sur le fond du préavis et ensuite il passera au vote sur l'amendement de la commission ad hoc. Si ce dernier est accepté, il n'y aura pas besoin de voter sur l'amendement de la commission des finances, qui est en fait une correction d'erreur de calcul dans le préavis municipal. Le Président donne lecture de l'amendement de la commission ad hoc :

Dans le cadre du préavis 02/2019, les crédits pour l'aménagement routiers et accès depuis la route de Moudon (300'000.-) ainsi que pour les arrêts de bus et modification accès pour la dépose des élèves (400'000.-) sont retirés du préavis et devront faire l'objet de préavis distincts.

Le montant du préavis 02/2009 est nouvellement le suivant

- Projet de construction du nouveau bâtiment scolaire : 36'906'636.-
- Projets collatéraux : 2'114'636.-

**Total général TTC**

**39'021'272.-**

- **Le Président** ouvre la discussion.
- **M. David Platel** constate qu'il est noté en page 6 du préavis que la commune est dans l'attente du PPA signé.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique qu'il est en cours de signature, mais la commune n'a rien reçu à ce jour.
- **M. Florian Meyer** : en page 7 du préavis, il a de la peine à comprendre la mention concernant la transformation du terrain de foot.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'il s'agit du terrain de foot synthétique et il sera 100% conforme aux normes du canton. Ceci n'aurait pas dû être libellé de cette façon. En outre, il précise que la Municipalité se rallie à cet amendement. Les accès ne sont pas encore totalement définis, mais précise bien qu'il faudra des accès au collège. Concernant le contrat d'entreprise totale il n'est pas encore signé, nous avons donc une possibilité d'économie.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** (membre de la commission ad hoc) indique que la commission était bien consciente que des aménagements devront être faits et demande d'accepter l'amendement.
- **M. Philippe Demierre** demande si la Municipalité a un droit de regard sur les entreprises qui vont effectuer les travaux, comme il s'agit d'un contrat d'entreprise totale.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** constate qu'il s'agit du revers de la médaille. Avec un contrat d'entreprise totale, il n'y a pas de recours possible de la part des entreprises. La Commune a un droit de regard, mais limité.
- **Mme Laurence Bellon** demande s'il y a possibilité d'avoir la liste des entreprises mandatées.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique qu'une liste des entreprises locales a été fournie par la Municipalité, cette liste est à disposition auprès de la commune.
- **M. Jean Mancini** demande s'il y a des imprévus lors du chantier et que le budget est dépassé, comment cela se passe avec le contrat d'entreprise totale.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que des études de géothermie ont été effectuées et il n'y a pas de risque d'avoir un dépassement de budget. Le contrat d'entreprise totale est sûr. M. Modoux précise que le contrat n'est pas signé à ce jour et ce dernier a été étudié par M. Vallat (bureau du MO) et les garanties sont connues.
- **M. Romain Richard** a peur d'une sous-enchère avec ce contrat d'entreprise totale, il s'agit d'une construction de qualité qui doit durer un certain nombre d'années.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique le cahier des charges des matériaux est connu. Une petite économie est possible mais minime.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, donne lecture de l'amendement et passe au vote sur l'amendement de la commission ad hoc.

#### **Résultat l'amendement de la commission ad hoc**

Dans le cadre du préavis 02/2019, les crédits pour l'aménagement routiers et accès depuis la route de Moudon (300'000.-) ainsi que pour les arrêts de bus et modification accès pour la dépose des élèves (400'000.-) sont retirés du préavis et devront faire l'objet de préavis distincts.

Le montant du préavis 02/2009 est nouvellement le suivant

- Projet de construction du nouveaux bâtiments scolaire : 36'906'636.-
- Projets collatéraux : 2'114'636.-

**est accepté par 50 oui et 2 abstentions.**

- **Le Président du Conseil** indique que l'amendement de la COFIN n'a pas besoin d'être voté.
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur le préavis, comme la parole n'est plus demandée.

**Résultat : le Préavis 02/2019 est accepté par 50 oui et 2 abstentions.**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2019**

**Crédit d'investissement de CHF 200'000.-, pour l'aménagement de pavillons scolaires provisoires à Palézieux-Village, et crédit complémentaire au budget de CHF 50'000.- pour la location des infrastructures**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président et au rapporteur des commissions.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de la commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande pourquoi avoir choisi le site de Palézieux-Village alors que tout sera à Oron-la-Ville et qu'il faudra supprimer des platanes.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** explique qu'il y a deux raisons : il y aura 60 appartements sur le marché à Palézieux-Village donc le pavillon sera tout près et Palézieux-Village fera partie des deux centres pour les écoles. A Oron-la-Ville, avec la construction du collège, il y a aura des perturbations et des élèves du secteur primaire seront mieux à Palézieux-Village. Concernant, la suppression des 2 platanes, ils seront remplacés ultérieurement.
- **M. Jean-Daniel Dind** demande l'implantation exacte des pavillons et s'il s'agit bien de la partie jaune sur le plan. Il demande si la place de jeux sera supprimée.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** précise qu'il n'y a pas encore de plan d'implantation exact. La place de jeux sera impactée d'une dizaine de m2.
- **M. Romain Richard** se demande s'il serait plus judicieux d'acheter ces pavillons, car il faut injecter CHF 200'000.- et payer une location. Il souhaite savoir pourquoi cette demande de crédit n'arrive que maintenant.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** explique que sur les CHF 200'000.- d'investissement de base il y a CHF 100'000.- de matériel scolaire qui sera réutilisable.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que ce préavis a été approuvé lors de la première séance de municipalité de l'année et que le budget est bouclé au mois de septembre.
- **M. Abel Demiéville** constate qu'il y a une grande différence entre un achat de pavillon et sa location suite aux propos de M. Richard. Il encourage la Municipalité à faire une clause dans le contrat de location, qui stipule la possibilité d'acheter les pavillons.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique que c'est négociable avec le fournisseur et constate que si la construction du collège a 2 ans de retard, les pavillons sont louables une année de plus.
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur le préavis, comme la parole n'est plus demandée.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2019**

**Demande de crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 28'000.- pour la pose de caméras de vidéosurveillance**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président et rapporteur des commissions.
- **M. Eric Martin**, Président de la commission ad hoc lit le rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de la commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Romain Richard** n'est pas convaincu de l'utilité des caméras. Il aimerait connaître le retour chiffré et n'en voit pas le côté dissuasif. Il faut juste mettre une cagoule pour ne pas être reconnu. Il demande combien de caméras sont prévues.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** informe que la Municipalité n'a pas défini le nombre de caméras, ceci dépend des plans et du champ de vision. Les caméras ne peuvent pas être posées à l'intérieur des bâtiments publics. C'est vraiment pour essayer d'arrêter ce vandalisme gratuit. La Municipalité a déjà déposé 4 plaintes depuis le début de l'année. La Commune travaille en étroite collaboration avec la gendarmerie et sait qu'il s'agit d'une bande de jeunes, mais il faut avoir des preuves.
- **M. Romain Richard** trouve que la présence humaine serait plus judicieuse, il faut vraiment prouver l'utilité de ces caméras.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande si les caméras seront dans le collège.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** répond que les caméras seront uniquement à l'extérieur. Nous n'avons pas le droit de les mettre dans les bâtiments publics.
- **M. Florian Meyer** remercie la Municipalité pour sa transparence sur ce préavis. En 2016 le conseil a voté sur le règlement de police. Il constate qu'il y a de grandes variations de vandalisme d'une année à l'autre. Il veut des preuves que cette solution est efficace.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** est conscient que cela ne pourra pas tout résoudre mais c'est un début de solution. Avant d'être Municipal, il était contre les caméras, mais lorsqu'il voit les dégâts causés, il veut donner sa chance à ce système et faire un test sur quelques années.
- **M. Thierry Muser** fait le constat que, depuis 2 semaines, il y a des canettes de boissons et autres déchets sur la patinoire le matin. Il y a une ambiance désagréable avec une bande qui tourne autour de la patinoire et saccage le terrain de foot. Il fait part de son désarroi avec le vandalisme à la patinoire.
- **Mme Monique Ryf** entend bien qu'il y a des dégâts. Les caméras ne peuvent faire effet que sur une courte durée, il faut faire une réflexion plutôt sur la prévention.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** indique que la prévention fonctionne sur certains jeunes mais pas sur tous. La Municipalité les reçoit et dans environ 80% des cas les jeunes ne recommencent pas. Si nous leur demandons ce qu'ils veulent, ils répondent un local sans surveillance.
- **Mme Laurence Bellon** constate que le débat est intéressant, et qu'il y pourrait avoir une façon de faire de la prévention. Avec les CHF 21'000.- déjà investi et les CHF 28'000.- à investir, on pourrait payer un salaire pour un animateur. Ceci serait une manière de contourner ces caméras.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** précise qu'il ne faut pas mettre tous les jeunes dans le même panier, et indique que la Municipalité reçoit des lettres d'excuses de certains jeunes. Il a lui-même été voir des audiences au Tribunal et constate que certains jeunes promettent de ne pas

recommencer et font le contraire. Il y a une petite minorité qui font du vandalisme et il faut les stopper.

- **M. Jean-Claude Grandchamp** demande que font les parents dans tout ça.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** indique que lorsque les enfants sont mineurs, les parents sont convoqués, mais dans bien des cas les parents ne savent pas quoi faire avec leurs enfants.
- **M. Yann Stucki** aimerait connaître le coût de ce vandalisme et qui s'acquitte des factures.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe que certains jeunes ne peuvent pas payer, dans certain cas, les parents payent.
- **M. Abel Demiéville** constate que les câbles ont déjà été payés, il faut aller au bout de ce projet.
- **M. Romain Richard** est contre ce vandalisme mais n'est pas pour les caméras.
- **M. Jean Mancini** aimerait savoir le coût des déprédations et si cela vaut la peine d'investir dans ce système de caméras. Il demande s'il y aura une alerte lorsqu'il y a un acte de vandalisme. Il a l'impression de ne pas pouvoir refuser ce préavis.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** indique que la commune devra demander le droit de visionner les caméras, car le visionnage ne sera pas en direct. Uniquement, M. Modoux, la gendarmerie et elle-même pourront les visionner.
- **M. Christophe Rebetez** en tant que membre du conseil d'établissement scolaire, indique qu'il faut vraiment mettre l'accent sur le sport pour les jeunes.
- **M. Florian Meyer** répond à son collègue M. Mancini qu'il a le droit de voter ce qu'il veut. Tout le monde est d'accord sur le fond mais pas sur les caméras. Il a vu que la commune d'Attalens a un éducateur à 50%, c'est peut-être une bonne solution.
- **M. Jean-Daniel Dind** demande si des caméras sont prévues pour le nouveau collège.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** informe qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faudra faire une étude le moment venu.
- **M. Jean Mancini** n'a pas compris le coût des déprédations.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** indique que c'est difficile à chiffrer, car si tout est cassé il faut tout racheter. Il constate juste que le vandalisme est gratuit.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que c'est aussi difficile pour les concierges et autres responsables de retrouver des locaux vandalisés. Une fois il y aura peut-être un drame, comme nous avons déjà trouvé du charbon sur une toiture qui avait commencé à brûler.
- **M. Jean Mancini** fait le constat que ces dégâts sont un scandale, il faut agir, mais pourquoi ne pas envoyer la police.
- **Mme Danièle Richard, Municipale** indique que la commune d'Oron n'a pas de police sur son territoire, mais uniquement la gendarmerie avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration. Nous avons déjà eu le feu dans les WC publics et dernièrement une jeune fille enfermée avec un groupe de 4 garçons et un couteau.
- **M. Jérôme Vinay** informe qu'il demandera un rapport sur l'efficacité de ces caméras et veut bien faire confiance à la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

**Résultat : le Préavis 04/2019 est accepté par 36 oui 10 non et 6 abstentions.**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2019**  
**Crédit d'investissement de CHF 3'870'000.- pour la réfection de la route de Moudon et celle de Lausanne à Oron-la-Ville**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président et rapporteur des commissions.
- **M. Pierre-André Maillefer**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de la commission
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a reçu l'analyse préalable cantonale, le trottoir sera élargi de 50 cm en venant depuis Moudon suite aux remarques du canton.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** se demande s'il ne faudrait pas attendre la fin de la construction du collège pour faire ces travaux, comme il y aura des passages avec beaucoup de camions. Ce n'est pas le bon moment.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que l'axe a été corrigé et la future gare routière sera le long de la route de Lausanne ou vers la biscuiterie. Il fait le constat que nous avons déjà du retard avec le bitume phonoabsorbant et que nous avons droit à un subside cantonal. L'aménagement extérieur du collège se fera après et il y aura une entrée à pieds depuis la route de Moudon et une présélection à la route de Lausanne pour les bus.
- **M. Philippe Demierre** a sous les yeux le plan d'investissement et constate qu'il y aura beaucoup de terrassement pour le collège, donc du transit de camions. Sur le fond il est d'accord mais pas sur le planning.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que l'on ne touche pas à la Route de Lausanne, on attend 2021 que le collège soit terminé. Pour la route de Moudon on ne peut pas attendre, d'avoir de nouveaux nids de poule.
- **M. Jean-Luc Kissling** ajoute qu'il été membre de la commission ad hoc, et que ce problème de planning lui a échappé.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que la creuse pour le collège se fera en hiver et si nous avons du retard dans les travaux du collège nous pourrions repousser la pose du bitume.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande s'il y aura une piste cyclable.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond nous n'avons pas assez de place sur ces deux tronçons.
- **M. Florian Meyer** constate que le projet d'accès n'est pas encore finalisé.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'à la route de Lausanne, il y aura une présélection avec une gare routière. La route est actuellement en mauvais état et il faut agir.
- **M. Romain Richard** demande s'il y aura des aides à la traversée et si l'éclairage prévu sera comme celui de la Mobilidoux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond que l'éclairage est prévu en LED comme la Mobilidoux, il y aura en principe une aide à la traversée vers le garage Rod.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

**Résultat : le Préavis 05/2019 est accepté par 44 oui 2 non et 6 abstentions.**

## Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **Mme Maude Chollet** fait part de quelques problèmes lors du déneigement à Chesalles. Le passage piéton n'était pas ouvert ainsi que le trottoir allant au collège et celui de l'arrêt de bus. De plus lorsque l'on ouvre la route il ne faut pas pousser la neige sur les chemins privés.
- **M. Jean-Luc Schwaar** aimerait savoir ou en est le projet de la traversée de Palézieux-Village, et s'inquiète du ralentisseur situé devant le collège de Palézieux-Village qui sert plutôt d'accélérateur.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique qu'une séance d'information aura lieu le 14 mars prochain à la cafétéria du centre sportif à Oron-la-Ville concernant la traversée de Palézieux-Village.
- **Mme Monique Ryf** a pris connaissance dans les décisions municipales du financement des camps de ski, elle demande de quoi il s'agit.
- **M. Christian Bays, Municipal** fait un historique de la participation des communes aux frais liés à des camps et indique que la commune participe déjà et qu'elle ne va pas augmenter sa participation.
- **Mme Laurence Bellon** trouve très bien la nouvelle mise en page du site internet de notre commune.
- **M. Jean-Luc Kissling** revient sur son postulat accepté au mois de novembre 2017 au sujet des personnes à mobilité réduites.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** répond qu'une convention a été signée avec 5 propriétaires et que l'aménagement sera validé en même temps que celui du giratoire.
- **M. Florian Meyer** se dit surpris que le conseil d'établissement scolaire n'ait pas été consulté pour le collège et le préavis des routes de Lausanne et Moudon.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que le conseil d'établissement a fait partie du projet pour le collège et également pour la réfection des routes, il a été consulté.
- **Mme Monique Ryf** aimerait avoir des nouvelles de son postulat « agenda 21 ».
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** est sur le dossier, mais cela prend du temps et donne beaucoup de travail.
- **M. Sébastien Massard** remercie le service de voirie pour le déneigement.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Il souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

La séance est levée à 22h35.

**Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 28 février 2019**

